

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°12 du 9 mars 2012

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°14

CIRCULAIRE N° 696/DEF/DCSCA/BGC/SRF

relative aux concours sur épreuves ouverts au personnel militaire et à certains fonctionnaires pour le recrutement dans les corps des commissaires de l'armée de terre, des commissaires de la marine et des commissaires de l'air en 2012.

Du 8 février 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « gestion des corps », section « recrutement et formation ».*

CIRCULAIRE N° 696/DEF/DCSCA/BGC/SRF relative aux concours sur épreuves ouverts au personnel militaire et à certains fonctionnaires pour le recrutement dans les corps des commissaires de l'armée de terre, des commissaires de la marine et des commissaires de l'air en 2012.

Du 8 février 2012

NOR D E F E 1 2 5 0 2 2 4 C

Références :

Décret n° 2008-950 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 32 ; signalé au BOC 43/2008 ; BOEM 311-0.2.1, 321.1, 332.1.2.2, 512.2.1) modifié.

Arrêté du 27 mars 2009 (JO n° 83 du 8 avril 2009, texte n° 26 ; signalé au BOC 15/2009 ; BOEM 321.2, 770.1.5.1) modifié.

Arrêté du 26 juillet 2011 (BOC N° 50 du 2 décembre 2011, texte 2 ; BOEM 321.2, 512.2.2, 770.1.5.2, 775.1.1.2).

Instruction n° 325/DEF/DCSCA/BGC/SRF du 24 janvier 2012 (BOC N° 9 du 27 février 2012, texte 9).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Référence de publication : BOC N°12 du 9 mars 2012, texte 14.

Des concours sont organisés en 2012 en vue d'assurer le recrutement interne dans les corps des commissaires de l'armée de terre, de la marine et de l'air.

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE.

Peuvent faire acte de candidature, sous réserve de remplir les conditions médicales et physiques d'aptitude pour le recrutement dans les corps des commissaires de l'armée de terre, de la marine et de l'air, respectivement :

- les militaires non-officiers de la marine et les fonctionnaires de catégorie B du ministère de la défense, réunissant en cette qualité, au 1^{er} janvier 2012, au moins cinq ans de service, militaire ou civil, titulaires d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement général, technologique ou professionnel ou titre reconnu équivalent, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau IV. et nés entre le 1^{er} janvier 1977 et le 1^{er} janvier 1985 inclus ;

- les capitaines, les lieutenants et les officiers d'un grade correspondant, servant sous contrat dans l'armée de terre, la marine et l'armée de l'air, depuis au moins cinq ans en cette qualité, au 1^{er} janvier 2012 et nés le ou avant le 1^{er} janvier 1985.

2. CALENDRIER ET DÉROULEMENT DES CONCOURS.

Les épreuves écrites se dérouleront selon le calendrier suivant :

- mardi 13 mars 2012, de 9 h 00 à 11 h 00 : épreuve de langue anglaise (2 heures).

Il s'agit d'une version en langue anglaise, à partir d'un texte contemporain traitant d'un sujet en rapport avec la défense (durée 2 heures ; coefficient 2) ;

- mardi 13 mars 2012 de 13 h 00 à 17 h 00 : épreuve de synthèse de dossier (4 heures).

Il s'agit d'une synthèse de dossier devant permettre au jury d'évaluer la capacité de synthèse du candidat sur une question d'ordre général (durée 4 heures ; coefficient 5) ;

- mercredi 14 mars 2012 de 12 h 30 à 17 h 30 : épreuve de culture générale (5 heures).

Il s'agit d'une dissertation sur un sujet se rapportant à l'évolution générale des idées et des faits politiques, économiques et sociaux depuis le début du XX^e siècle (durée 5 heures ; coefficient 5).

Les épreuves orales se dérouleront du 2 au 4 mai 2012. Elles consistent en :

- un entretien avec le jury, portant sur un sujet permettant d'apprécier d'une part les connaissances générales du candidat et celles relatives à l'organisation générale de la défense, d'autre part ses qualités de jugement, d'expression ainsi que sa motivation et son expérience professionnelle. Le candidat débute l'entretien par un exposé d'une dizaine de minutes sur un sujet tiré au sort (durée 1 heure ; coefficient 10) ;

- une interrogation en langue anglaise, affectée d'un coefficient de deux (2), portant sur un article de presse traitant d'un sujet d'actualité (durée 20 minutes ; coefficient 3).

3. MODALITÉS D'INSCRIPTION.

Les épreuves écrites et orales se dérouleront sur le site de l'école militaire - 1, place Joffre - 75007 Paris.

Les dossiers de candidature seront adressés, par la voie hiérarchique, à la « direction centrale du service du commissariat des armées - bureau de gestion des corps - section recrutement-formation - 5 bis avenue de la porte de Sèvres - 75509 Paris cedex 15 ». Ils devront parvenir au plus tard le 29 février 2012.

Les dossiers de candidature comprendront :

- pour tous les candidats :

- une demande en vue d'être autorisé(e) à concourir selon le modèle figurant en annexe, revêtue de l'avis de l'autorité hiérarchique, accompagnée d'une photo d'identité datant de moins d'une année ;

- une copie des titres universitaires ou autres diplômes détenus ;

- un état des services ;

- un relevé des récompenses et des punitions ;

- une attestation d'habilitation certifiant que le candidat est titulaire d'une décision d'admission donnant accès aux informations classifiées ou, le cas échéant, une notice individuelle modèle 94/a ⁽¹⁾ dûment complétée ;

- un certificat médical daté du 29 octobre 2011 au plus tard, établi par un médecin militaire d'active, mentionnant le SIGYCOP et constatant que le candidat remplit les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées par la réglementation pour le recrutement dans les corps des commissaires de l'armée de terre, des commissaires de la marine et des commissaires de l'air et dans les écoles de formation des officiers de ces trois corps ;

- pour tout personnel de l'armée de terre :

- un formulaire unique de demande (FUD) saisi dans le système d'information des ressources humaines (SIRH) CONCERTO (libellé court : inscription concours recrutement des commissaires) ;

- pour les seuls candidats civils :

- une photocopie *recto verso* lisible de la carte nationale d'identité française ou une photocopie du passeport ou un extrait d'acte de naissance mentionnant la nationalité française.

Le cas échéant, il pourra être demandé aux candidats désirant bénéficier des dérogations réglementaires relatives aux conditions d'âge ou de diplômes de fournir les pièces permettant d'établir la recevabilité de leur requête.

Dès diffusion de la présente circulaire et sans attendre la finalisation des dossiers susmentionnés, les candidatures seront signalées par message ou télécopie à la direction centrale du service du commissariat des armées - bureau de gestion des corps - section recrutement formation, avec copie au service gestionnaire de personnel dont relève le candidat (direction des ressources humaines de l'armée de terre, direction des ressources humaines du ministère de la défense, etc.).

La direction centrale du service du commissariat des armées - bureau de gestion des corps - section recrutement formation, pourra être contactée aux coordonnées suivantes :

- adresse MOFI : sca-arcueil@air.defense.gouv.fr ;

- téléphone civil : 01.79.86.43.90 ou 01.79.86.43.59 ;

- télécopie civile : 01.79.86.44.00.

4. FRAIS DE DÉPLACEMENT.

Les frais de déplacement sont à la charge des unités d'appartenance des candidats.

5. DIVERS.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de corps aérien,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.

ANNEXE.
DEMANDE D'AUTORISATION DE CONCOURIR.

DEMANDE D'AUTORISATION DE CONCOURIR.

NOM (en capitales) :

Prénoms :

Date de naissance :

Grade :

Date de passage :

Armée :

Type de recrutement (rayez la mention inutile) : carrière - sous contrat

Concours présenté (rayez la mention inutile) : LTN/CR2 - CCN/CR1

**Photo
d'identité**

Observations et avis de l'autorité hiérarchique :

L'avis, rédigé sous forme d'un texte libre, devra rendre compte des qualités professionnelles et personnelles du candidat ainsi que de sa motivation.